

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE
COMMUNE DE CARDESSE**

Date convocation : 15/05/2008

Date affichage : 15/05/2008

Nbre conseillers

en exercice : 11

Présents : 10

Qui ont pris part à

la délibération : 10

SEANCE du 21 mai 2008

PRESENTS : Mme PUYO, Maire, MM. PERROCHAUD, LAFFARGUE, LAVIE, adjoints, BOURGOING, GODIN, BORDIER, Mmes PUCHEU, MARTINEZ

Absente excusée : Mme GUILHEM-BOUHABEN.

Secrétaire de séance : M. BORDIER.

Secrétaire auxiliaire adjointe : Mme SANS-CHRESTIA secrétaire de mairie

Le procès-verbal de la réunion est adopté sans observations à l'unanimité

PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2008

Madame le Maire dépose le programme des travaux établi par le technicien de la D.D.E. Il comprend la mise en place d'enrobés sur la dernière portion du chemin dit de Bellegarde (longueur 420 m) pour un montant de 14 080 € H.T. (16 839.68€ T.T.C.), un revêtement bi-couche au chemin du Bois (longueur 180 m) allant de la maison Diris à la maison Hourdebaigt pour 6 350 € H.T. (7 594.60 € T.T.C.) ainsi qu'un revêtement bi-couche sur 3 portions de la côte de Lapuyade (longueur 100 m) pour 2 500 € H.T. (2 990 € T.T.C.) Un entretien général sera effectué sur quelques chemins pour 6 000 € H.T. (7 176 € T.T.C.) Il faut y ajouter le coût de la signalisation temporaire du chantier obligatoire pour 400 € H.T. (478.40 € T.T.C.). Ce programme a un coût total de 29 330 € H.T. (35 078.68 € T.T.C.). Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir formuler un avis.

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis ainsi proposé pour un montant de 29 330 € H.T. (35 078.68 € T.T.C.).
- DECIDE de mettre en œuvre la procédure dite adaptée pour la consultation des entreprises.
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'année 2008.

CERTIFICAT URBANISME : alimentation électrique propriété PUYADE Pierre

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que M. PUYADE Pierre a déposé un certificat d'urbanisme pour 3 lots à bâtir sur les parcelles A 292p (2 lots) et A 277p (1 lot). Ces terrains étant constructibles sur la carte communale un avis a été demandé aux concessionnaires des réseaux électriques et eau. ERDF indique qu'un renforcement du réseau basse tension est obligatoire pour les trois lots dont le coût s'élève à 22 000 € H.T. (part à la charge de la commune 4 840 € H.T.) et que la parcelle A 277p nécessite une extension du réseau aérien pour 8 450 € H.T. (part à la charge de la commune 1 859 €). Le coût total de cette électrification s'élève à 30 450 € H.T. avec une participation de la commune de 6 699 € H.T. Le Syndicat d'Electrification serait chargé de l'étude technique sur le terrain. Mme le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE son accord à l'électrification des parcelles A 292p et A 277p appartenant à M. PUYADE Pierre.
- CHARGE le Syndicat d'Electrification de l'étude technique.

COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS

La Direction des Services Fiscaux nous indique que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et qu'il convient à cet effet de nommer de nouveaux commissaires. Elle demande au Conseil Municipal de présenter une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- DRESSE la liste des commissaires titulaires et suppléants ainsi :

TITULAIRES :

ARNAUD Robert	quartier Haut Cardesse	CARDESSE
MOUSSOU Philippe	«	«
POUEY DICARD Anne Marie	lotissement du Bois	«
LINNE Jean Marie	quartier Bas Cardesse	«
PISLOT Serge	quartier Lapuyade	«
SOULE Jacques	quartier Yolettes	«
SORLI Xavier	quartier Haut Cardesse	«
POUEYS Gérard	quartier Bas Cardesse	«
CASTAINGS René	village	«
TURON BARRERE Jean	«	«
RIQUE LURBET Lucien	«	«
LABASSE Régis		MONEIN

SUPPLEANTS :

CASAUX ESTREM Jean	quartier Bas Cardesse	CARDESSE
HOCHEDÉZ Didier	«	«
CAMI Jean-Jacques	village	«
PORTE-PETIT Yves	«	«
RUITORT LAPIQUE Laurent	«	«
BASTARD Marie	lotissement du Bois	«
PUYADE Pierre	quartier Bas Cardesse	«
LABORDE André	village	«
CORNEVAUX Maria	«	«
BORDIER Marie Laure	quartier Bas Cardesse	«
GUILHEM BOUHABEN Jean	«	«
TAPIE Henri	quartier Yolettes	LEDEUX

DESIGNATION d'un CORRESPONDANT DEFENSE

Le Ministère de la Défense souhaite qu'un conseiller municipal soit désigné pour les différents contacts qu'il peut avoir avec la commune et ses administrés notamment au niveau des jeunes recensés.

Le Conseil Municipal,

- DESIGNÉ M. BOURGOING Pascal correspondant Défense pour la commune de Cardesse.

EGLISE : mise aux normes de sécurité de l'installation de l'horloge et des cloches

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Société HEURELEC à Irissary intervient pour la maintenance de l'horloge/cloche de l'église. Le technicien vient d'adresser une lettre indiquant que cette installation date d'environ de 30 ans et n'est pas conforme aux règles actuelles de sécurité. Il a donc établi un devis comprenant la mise aux normes et la protection en tête d'installation et clocher (1 611.60 € H.T. – 1927.47 € T.T.C.) et le remplacement horloge-mère/commandes (898.25 € H.T. – 1 074.31 € T.T.C.) et en option une antenne de radiosynchronisation pour TEMPORA (108 € H.T. – 129.17 € T.T.C.). Le coût total s'élève à 2 617.85 € H.T. soit 3 130.95 € T.T.C. Elle propose au Conseil Municipal l'exécution de ces travaux de sécurité.

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE la mise aux normes des équipements électriques des cloches de l'église.
- RETIENT la proposition de la Société HEURELEC pour un montant de 2 617.85 € H.T. – 3 130.95 € T.T.C.
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif de l'année.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Un projet de lotissement est envisagé sur la commune. L'étude administrative et technique est actuellement en cours.
- L'examen pour l'achat d'un photocopieur est envisagé pour l'école.
- Le tirage au sort des Jurés d'Assises aura lieu à la mairie d'Oloron Ste Marie le 2 juin 2008.
- **LOGEMENT ancien presbytère Cami :** des problèmes de malfaçons sont apparus suite aux travaux réalisés en 2005. Un dossier est en cours avec l'aide de la protection juridique souscrite auprès de Groupama. Pour 2008 il sera effectué la rénovation des W.C. situés au rez-de-chaussée du logement avec l'aide du service technique de la Communauté de Communes de Monein.

DIVERS :

- Christophe PERROCHAUD expose que des parents d'élèves souhaitent la création d'une garderie scolaire. Une commission est chargée de l'étude de ce dossier.
- La Société de Chasse souhaitait la création d'un auvent attenant à la cuisine de la salle communale. Considérant que cette construction peut être nécessaire à tout utilisateur de la salle une pergola en kit a été achetée et sera montée par des bénévoles.